



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde

Tél: +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com

Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Rapport n°: P03079 01221 GEM

F 012654

Safety, quality and environmental services

Rési. Code:

Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11

Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11

Brabant : Tél.: 02 674 57 11

Wallonie : Tél.: 081 432 611

13

PROCÈS-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION

Membre n°: ..... Demandeur: .....

Responsable des travaux: ..... Installation: ..... Propriétaire/gestionnaire: .....
Nom, Prénom: ..... Adresse: CHAUSSEE DE DINANT 101
N° carte d'identité: ..... CP + Commune: 5000. NAMUR
N° TVA: BE ..... Tél: .....

Bases de l'examen: [X] Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE) [ ] RGPT [ ]
[ ] Art 270 [ ] mise en usage [ ] modification [ ] extension [X] Art 86 [ ] Art 271bis [X] Unité d'habitation
[ ] Art 271 [ ] périodique [X] contrôle [ ] ..... [ ] Art 87 [ ] Art 278 [2] Unité de travail domestique
[X] Art 276 [ ] renforcement [X] Art 276bis : vente d'une unité d'habitation [ ] Art 88 [ ] Art ..... [3] Parties communes
[ ] Art 276 [ ] renforcement [X] Art 276bis : vente d'une unité d'habitation [ ] Art ..... [ ] Art ..... [4] Unité de travail

Données générales de l'installation électrique:
Données distributeur: EAN 541449020701381003 [ ] EAN non communiqué [ ] Compt kWh non placé
Compt. kWh n°: 46506413 Index jour: 86504 nuit: ..... [ ] Compt. kWh exclusif nuit:
Protection branchement (A): [ ] 20 [X] 25 [ ] 32 [ ] 40 [ ] 50 [ ] 63 [ ] 80 [ ] 100 n°: ..... Index nuit: .....
Données installation: Conçue pour Un: [X] 230V [ ] 3x230V [ ] 3N400V Type de prise de terre:
Courant nominal maximum (A): [ ] 20 [ ] 25 [X] 40 [ ] 50 [ ] 63 [ ] 80 [ ] 100 [ ] ..... [ ] boucle de terre [X] barres / piquets
Câble d'alimentation tableau principal: 4 X 10 mm² - Type: VVB
Description installation: [X] Dispositif diff. gén.: 40 A / 300 mA Nombre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 10
[X] Voir annexe(s)

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés:
[X] Contacts Dir. [X] Contacts Indir. [X] Montage [X] Appareils [X] Matériel [X] l>/section [X] Schémas [X] Contrôle bcl de défaut
[X] Résistance de dispersion de la prise de terre: 14,7 Ω [X] Isolement général: 0,9 MΩ [X] Continuité de terre [X] Test dispositif diff.
Le dispositif différentiel général: [X] était plombé [ ] a été plombé [ ] n'a pas été plombé [ ] ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels: voir au verso)
Infractions: Nouvelle installation [X] Néant
Infractions Installation existante [ ] Néant
Remarques [ ] Néant
Visa GRD:
Mandataire GRD: Nom:
Visa:

Conclusion(s):
[X] La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE.
[ ] L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 02/10/2009 par le même organisme de contrôle (\*\*)

Agent visiteur:
Nom: Bouville J. Agent n°: 3079 Date: 02/10/2009
Annexe(s): [X] Schéma(s) de position: 1 [X] Schéma(s) unifilaire(s): 1

Le procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
(\*\*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.